## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction Municipale des Sports

E3

## Séance publique du mercredi 14 décembre 2022

Convoqué le jeudi 8 décembre 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Morafie October 1922 Anne-Laure PEREZ, Morafie Carole LAFON, Christian DESCHENES, Véronique DESMETTRE, Mariama GASSAMA, Ibrahima NDIAYE, Fabienne MOREAU, Zine BOUKRICHE, M'Harmed BINAKDANE, Sonia BLANC, Karine CHALAH, Jacques BRIFFAULT Etaient représentés:

Philippe CLOCHETTE(représenté par Anne Laure PEREZ), Richard MERRA(représenté par Délia TOUMI), Maria Blanca FERNANDEZ(représentée par Céline LANOISELÉE), Mohammed DDANI(représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Nadia MOUADDINE(représentée par Yasmina ATTAF), Christophe BERNIER(représenté par Laurent NOEL), Sofia MANSERI(représentée par Grégory BOULORD), Aurélie REMACLE(représentée par Mariama GASSAMA), Eloi SIMON(représenté par Roger DUGUÉ), Khalid DAMOUN(représenté par Ibrahima NDIAYE), Elsa FAUCILLON(représentée par Zineb ZOUAOUI), Laetitia GHIRARDI(représentée par Karine CHALAH), Isabelle TITTI DINGONG) Absents excusés:

Isabelle MASSARD, Ahcen MEHARGA, Sinan KARAKUS, Philippe HALLAIS, Christelle NEDELEC, Ibrahima DIALLO

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 37

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Cyclo Cross United dans le cadre de l'organisation de la Coupe d'Ile de France de cyclocross le 7 et 8 janvier 2023 au Parc des Sévines

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales.

Vu le budget primitif pour l'année 2022,

Vu la demande de l'association Cyclo-Cross United relative à l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour financer l'organisation de la Coupe d'Ile de France de cyclo-cross qui se déroulera le 7 et 8 janvier 2023 au parc des Sévines,

Considérant la volonté municipale de permettre l'accès au plus grand nombre aux activités sportives,

Considérant que la ville de Gennevilliers souhaite soutenir l'association Cyclo-Cross United,

Vu l'avis de la Commission intéressée.

## DELIBERE

<u>Article 1</u>: Affecte une subvention exceptionnelle à l'association Cyclo-cross United d'un montant de 1 000 € pour financer l'organisation de la Coupe d'Ile de France de cyclo-cross qui se déroulera le 7 et 8 janvier 2023 au parc des Sévines

Article 2: La dépense qui en résulte sera inscrite au chapitre 65 – nature 6574 – enveloppe 483

Acte reçu par le représentant de l'état

le 2012122 Affiché le 2012122 Exécutoire le 2012122 Patrice LECLERC

Germentiers Attrs. Dec. 50

Signé électroniquement le Le 19 décembre 2022